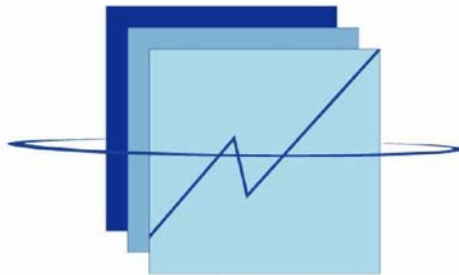


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple – Un but – Une foi

Ministère du Plan



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

**Recensement Général de la Population et de l'Habitat,
de l'Agriculture et de l'Élevage
(RGPHAE) 2013**



RAPPORT PROVISOIRE

MARS 2014

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
AVANT PROPOS.....	4
INTRODUCTION	5
I. MISE EN ŒUVRE DU RECENSEMENT.....	7
I.1 ELABORATION DES DOCUMENTS TECHNIQUES	7
I.2 LA CARTOGRAPHIE CENSITAIRE	7
I.3 LA SENSIBILISATION.....	10
I.4 LES OPERATIONS TEST	10
I.5 RECRUTEMENT ET FORMATION	11
I.6 TRAITEMENT DES DONNEES.....	16
II. RESULTATS PROVISOIRES	18
II.1 EVOLUTION DE LA POPULATION GLOBALE	18
II.2 STRUCTURE DE LA POPULATION.....	18
II.3 REPARTITION DE LA POPULATION PAR REGION ET PAR MILIEU DE RESIDENCE	19
II.4 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT	22
II.5 TYPE ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES ORDINAIRES SELON LA REGION ET LE DEPARTEMENT.....	23
II.6 LES MENAGES AGRICOLES.....	24
CONCLUSION.....	27
LISTE DES TABLEAUX.....	28
LISTE DES GRAPHIQUES	28
LISTE DES ANNEXES	28
ANNEXES.....	29

Liste des abréviations

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AR	Agent recenseur
CM	Chef de ménage
CNP	Comité national de pilotage
CRD	Comité régional de développement
CTN	Comité Technique National
CTR	Coordonateur Technique Régional
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DHORT	Direction de l'Horticulture
DIREL	Direction de l'Elevage
DR	District de recensement
EPC	Enquête Post Censitaire
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GPS	Global Positioning System
PDA	Personal Digital Assistant
PNDR	Projet de Numérisation des Districts de Recensement
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RNA	Recensement National de l'Agriculture
RNE	Recensement National de l'Elevage
SCA	Section Conception et Analyse
SCAR	Section Cartographie
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SIT	Section Infrastructures Technologiques
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SOT	Section Opérations de Terrain
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
USAID	Agence Américaine pour le Développement International

AVANT PROPOS

Les raisons qui ont milité en faveur de la réalisation de ce quatrième recensement en 2013 découlent d'une accélération des besoins en données, du fait de plusieurs mutations observées dans la société sénégalaise. C'est dans ce sens que le Sénégal a inscrit cette opération dans sa Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), à travers le plan d'actions du Schéma directeur de la statistique (SDS) 2008-2013.

La satisfaction de ces besoins était d'autant plus urgente à faire que le Sénégal a revu son organisation territoriale qui consacre la création de 3 nouvelles régions avec des subdivisions administratives remaniées. Cette mesure, en plus de réorganiser considérablement la carte du Sénégal, a ainsi contribué à faire naître un besoin urgent en données socio-démographiques et économiques pour les entités nouvelles ou celles qui ont été réorganisées. Sa prise en compte devrait, selon toute vraisemblance, nécessiter que soient diligentées des opérations de recueil de données spécifiques dans le but de permettre à ces entités de disposer d'éléments de travail fiables et pertinents.

C'est dans cette optique que s'inscrit le RGPHAE de 2013 dont le dénombrement a été achevé au mois de décembre 2013. Dans l'attente des résultats définitifs qui répondront certainement aux attentes pressantes des utilisateurs et producteurs de statistiques du système statistique national, les effectifs de population sont mises à votre disposition.

Ces résultats sont le fruit de l'appui considérable du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et de l'Agence Américaine pour le Développement international (USAID) à qui nous exprimons notre profonde gratitude et nos vifs remerciements.

Nous adressons également notre reconnaissance au Brésil qui a mis gracieusement à notre disposition des outils de collecte performants, qui ont largement contribué à la disponibilité rapide des résultats qui sont présentés, ainsi qu'au Cap Vert dont l'appui technique a été déterminant.

Au plan national, la réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à l'engagement des plus hautes autorités du Pays et du Gouvernement du Sénégal, de nos partenaires des Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage mais aussi des gouverneurs, des préfets, des sous préfets et des élus locaux qui n'ont ménagé aucun effort pour sa réussite. Notre reconnaissance s'adresse également à nos équipes techniques qui ont fait montre d'un dévouement sans faille, aux agents de terrain qui ont sillonné toute l'étendue du territoire nationale en marquant ainsi un acte civique à la mesure de l'intérêt de ce projet pour le développement de notre pays.

Nous restons également redevables à nos autorités religieuses et coutumières qui ont, à l'unanimité, soutenu cette opération et ont constitué un relai efficace auprès des populations pour expliquer son utilité.

Nous remercions enfin la population sénégalaise pour l'accueil tant chaleureux réservé aux agents recenseurs lors de la collecte des données.

Babakar FALL

INTRODUCTION

Le Sénégal vient de réaliser son quatrième recensement de la population dans le cadre de la série des recensements de la population de la décennie 2010 (2005-2014) initiée par les Nations Unies, à travers le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), son Agence spécialisée en la matière. Le dénombrement a été réalisé en novembre-décembre 2013. Les principaux objectifs sont de :

- fournir des données sur la structure de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- fournir des données de référence pour les statistiques sociodémographiques et agricoles courantes ;
- fournir des bases de sondage pour les enquêtes sociodémographiques et Agricoles ;
- fournir des données pour le suivi de l'avancement vers les objectifs de développement nationaux et mondiaux, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le recensement s'est déroulé dans un contexte d'opérationnalisation des orientations du Schéma Directeur de la Statistique (SDS 2008-2013). C'est ainsi que dans un esprit de rationalisation des ressources humaines, matérielles et financières, le Sénégal à travers l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), coordonatrice du Système Statistique National (SSN), a opté pour la combinaison du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, RGPH (4^{ème} recensement) avec le Recensement National de l'Agriculture, RNA (2^{ème} recensement) et celui de l'Elevage (1^{er} recensement).

Par ailleurs, l'ANSD, dans le souci d'obtenir des données de meilleure qualité et de les mettre à la disposition des utilisateurs dans des délais convenables, a opté pour l'utilisation approfondie des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), par la réalisation d'un recensement sans papier. Le Sénégal a été encouragé par ses premières utilisations réussies des TIC dans des enquêtes mais aussi par les expériences réussies du Brésil et Cap-Vert qui ont accepté de l'accompagner. Les contraintes liées à cette nouvelle méthodologie ont nécessité une profonde révision des pratiques habituelles pour le passage au tout numérique. Ainsi, l'ANSD a poursuivi la dynamique de modernisation de ses outils de collecte entamée par l'utilisation des ultraportables à la place du questionnaire papier dans les enquêtes précédentes. C'est dans cette logique qu'elle s'est engagée dans l'utilisation des ordinateurs de poche (communément appelés PDA) pour le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE). Cela est rendu possible grâce au prêt de 20.175 PDA du Brésil, acheminés au Sénégal par l'UNFPA.

Du point de vue institutionnel, le projet RGPHAE a été consacré par l'arrêté primatorial N°7178 en date du 12 août 2010, portant création, organisation et fonctionnement du Projet de « Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage ». Cet arrêté désigne le Comité de Pilotage, comme organe de supervision et l'ANSD comme structure d'exécution. Par la suite, l'arrêté primatorial N° 006654 en date du 04 septembre 2012 a créé le Comité national de pilotage (CNP) et son bras technique, le Comité Technique National (CTN). Le CNP est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances¹, avec comme vice-présidents le Ministre en charge de l'Agriculture et le Ministre en charge de l'Elevage. Le CTN qui assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du projet est présidé par le Directeur général de l'ANSD, le Directeur de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) et le Directeur de l'Elevage (DIREL) étant vice-présidents. Au niveau déconcentré, des Comités régionaux et départementaux de pilotage, présidés respectivement par les Gouverneurs et les Préfets, ont été institués.

Les structures maîtresses d'œuvre, l'ANSD, la DAPSA, la DIREL et la Direction de l'Horticulture (DHORT) se sont attelées de manière participative à l'élaboration de tous les documents techniques et à la réalisation de la cartographie et du dénombrement.

Pour une meilleure organisation du projet, un manuel des procédures techniques et financières a été rédigé en vue de bien circonscrire les interventions de l'ensemble des acteurs. Ce manuel a été un support d'autonomisation des ressources humaines. A ce titre, il a permis d'anticiper sur les différentes tâches, prévenir les risques de défaillance et protéger contre les facteurs d'inefficacité, en servant de référence aux responsables désignés. Il a été en ce sens un outil de surveillance soutenu de la régularité et de la qualité des interventions des différents acteurs.

Après l'élaboration des documents techniques et leur validation au cours des années 2010 et 2011, l'exécution technique du RGPHAE est entrée dans sa phase active en mars 2012 avec le démarrage généralisé de la cartographie censitaire. Elle s'est poursuivie par différentes opérations test du dénombrement (pré-pilote, pilote et post pilote). A la suite de la révision des supports de collecte et des dispositifs opérationnels, le dénombrement de la population est réalisé dans la période du 19 novembre au 09 décembre 2013.

Ce présent rapport rend compte les différentes activités préparatoires du recensement et met à la disposition des utilisateurs les résultats provisoires. Il sera suivi d'un rapport final et différents autres documents (rapports régionaux et rapports thématiques) suite à la réalisation de l'Enquête Post Censitaire (EPC) dont la phase de collecte a lieu du 20 mars au 10 avril.

¹ NB : L'ANSD était sous la tutelle technique et financière du Ministère de l'Economie et des Finances. Depuis le 04 septembre 2013, elle est sous la tutelle technique du Ministère du Plan ; cf. le Décret n° 2013-1225 du 04 septembre 2013 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères.

I. Mise en œuvre du recensement

1.1 Elaboration des documents techniques

La phase d'opérationnalisation du recensement a commencé par l'élaboration des documents techniques classiques. Les questionnaires, le Manuel de l'Agent recenseur et le plan d'analyse ont été élaborés en s'inspirant des recensements précédents. Les Manuels du Contrôleur, du Superviseur, du Coordonnateur technique Départemental ont été rédigés conformément aux dispositifs organisationnels. L'élaboration de ces documents s'est déroulée en quatre étapes :

- **La version 0**, produite par la section Conception et Analyse (SCA) ;
- **la version 1**, version 0 améliorée et validée par la Coordination nationale au cours de réunions des sections techniques : la SCA, la Section Cartographie (SCAR), la section Opération de Terrain (SOT), la Section Infrastructures Technologiques (SIT) ;
- **La version 2**, validation de la version 1 au cours d'un séminaire réunissant la Coordination nationale et les Chefs de Service Régional de la Statistique et de la Démographie (CSRSD) ;
- **La version provisoire**, validation de la version 2 par les autres producteurs et les utilisateurs de données du SSN au cours de deux séminaires.

Avec l'utilisation des PDA, un manuel de spécifications de contrôle a été élaboré par la SCA auquel se sont rajoutés de nouveaux documents conçus par la SIT. Ce sont les manuels d'utilisation des différentes applications développées (manuels d'utilisation de l'application de collecte, du Superviseur et du Coordonnateur départemental). Ces documents ont été validés en interne.

1.2 La cartographie censitaire

Le recensement devant s'exécuter sans omission ni double compte, la meilleure méthode est de trouver chaque personne au niveau de son lieu d'habitation. C'est pourquoi, il a été indispensable de procéder à l'identification de l'emplacement de chaque lieu d'habitation (concessions à l'intérieur d'un quartier ou d'un village). La cartographie censitaire permet de faire cette identification, par le découpage de l'ensemble du pays en petites zones de 800 à 1000 habitants, appelées Districts de Recensement (DR). Le DR est la zone géographique confiée à un agent recenseur durant le dénombrement. Pour chaque entité administrative (commune, commune d'arrondissement, communauté rurale), les lieux d'habitation et les DR sont matérialisés sur une carte que l'on appelle Planche. Les grandes entités administratives peuvent comporter plusieurs planches. Pour ce recensement, l'activité de cartographie est assurée par quatre structures techniques :

- **Les équipes de terrain** : Elles sont chargées d'exécuter la phase d'identification des lieux d'habitation, de leur implantation sur une carte et du découpage en DR.

Pour chaque DR, la liste des localités qui la composent est dressée et à l'intérieur de chaque localité, la liste des concessions. Parallèlement un questionnaire communautaire est rempli pour chaque localité et les coordonnées des infrastructures sociales de base (établissement scolaire, structure de santé, forage, puits ou point d'eau, mosquée ou église etc..) sont relevées. Les travaux de terrain ont démarré au mois de mars 2012 et ont été bouclés au mois de mars 2013. Pour exécuter ce travail, il a été déployé sur le terrain :

- ✓ **50 équipes** composées chacune de trois agents cartographes, d'un chef d'équipe et d'un chauffeur. Les agents cartographes étaient chargés de procéder à la mise à jour à partir des planches de 2002 et d'images haute définition provenant de GOOGLE EARTH. Le chef d'équipe était chargé de procéder aux vérifications de qualité et d'exhaustivité.
- ✓ **Cinq superviseurs d'axe²** qui étaient chargés de valider le travail pour un groupe de régions données et d'acheminer les planches validées au niveau central.
- ✓ **L'Equipe régionale**, au niveau de chaque région, un agent était chargé de vérifier l'effectivité du travail de chaque équipe (horaire de travail, défaillances, résolution des problèmes logistiques et autres de l'équipe).
- ✓ **L'encadrement national** suivait l'évolution du travail des équipes par les situations hebdomadaires fournies par l'équipe régionale, les rapports mensuels des superviseurs d'axe et par des missions périodiques des Coordonateurs Techniques Régionaux (CTR) sur le terrain.
- **La cellule technique (CT)** : Les planches validées par les superviseurs d'axe et l'Equipe régionale sont acheminées à Dakar où elles sont reçues par la cellule technique. La cellule technique est ainsi chargée de réceptionner les planches provenant du terrain, de vérifier que tous les documents accompagnant les planches (questionnaire communautaire, fiches de concessions de tous les DR de la planche, liste des localités de la structure administrative, relevé des points GPS etc.) sont disponibles. La Cellule vérifie la qualité de la carte et la cohérence entre les listes de concessions et celles figurant sur la carte. Si aucun problème n'est décelé, la carte est envoyée au Projet de Numérisation des DR (PNDR) pour archivage et numérisation. Si des problèmes sont notés sur la carte ou si la liste des documents qui accompagnent la planche n'est pas exhaustive, les corrections sont opérées par la Cellule si possible, sinon, la carte est retournée sur le terrain.

² Cinq axes régionaux ont été définis : axe ouest (Dakar et Thiès), axe nord (Louga, Saint-louis et Matam), axe est (Kaffrine, Tambacounda et Kédougou), axe centre (Diourbel, fatick et Kaolack) et l'axe sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou).

- **La Section Infrastructures informatiques (SIT)** : Elle est chargée de réceptionner les questionnaires communautaires et les listes de concessions pour procéder à leur saisie. Elle a aussi assuré le chargement des listes de concessions dans les PDA.
- **Le Projet de numérisation des Districts de Recensement (PNDR)** : Le PNDR reçoit les planches validées par la CT et les archive par scannage. Il reçoit aussi la liste des concessions saisies par la SIT. Il procède ensuite à une nouvelle validation de la Planche, notamment, ou à la cohérence entre la liste des concessions saisie par la SIT et les concessions sur la carte. La planche est superposée avec les images GOOGLE EARTH pour s'assurer qu'il ne reste pas de zones non cartographiées. Le PNDR procède alors à la numérisation des DR, à la confection des cartes de DR, des cartes de contrôle et des cartes de supervision et à leur impression et remise des concessions finalisées à la SIT.

La réalisation de la cartographie du présent recensement a produit un découpage du territoire en 17.165 DR (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des districts de recensements (DR) par région et milieu de résidence

REGION	DR Ruraux	DR Urbains	Total 2013
DAKAR	132	4 057	4 189
DIOURBEL	1 641	286	1 927
FATICK	670	131	801
KAFFRINE	532	103	635
KAOLACK	717	409	1 126
KEDOUGOU	166	59	225
KOLDA	566	235	801
LOUGA	849	240	1 089
MATAM	533	138	671
SAINT-LOUIS	664	494	1 158
SEDHIOU	412	103	515
TAMBACOUNDA	721	242	963
THIES	1459	862	2 321
ZIGUINCHOR	409	335	744
TOTAL	9 469	7 694	17 165

1.3 La sensibilisation

La réussite d'un recensement dépend fortement de l'adhésion des populations au projet. A cet égard, la sensibilisation est l'un des volets les plus importants d'un recensement. Ainsi, pour la sensibilisation sur le projet, l'ANSD s'est attaché les services d'une agence de communication, chargée de réaliser une grande campagne médiatique : campagne d'affichage, insertion de bandeaux à la Une dans les journaux, conception et diffusion de spots télé et radio, réalisation d'accessoires de communication, caravanes, road-show, etc.

Parallèlement à cette démarche, différents comités régionaux de développement (CRD) ont été organisés dans les 14 régions du pays. L'équipe technique du projet a eu à mener une intense activité de communication dans toutes les régions.

Au cours de ces missions réalisées en 2012, les hautes autorités administratives et religieuses régionales ont été rencontrées pour information et sensibilisation sur le RGPHAE.

1.4 Les opérations test

La phase de dénombrement des populations est une opération complexe qui fait appel à plusieurs types d'intervenants. C'est pourquoi, il est nécessaire de tester tous les supports qui vont être utilisés au cours de cette phase pour minimiser les risques de blocage. Pour ce recensement, trois opérations test ont été nécessaires pour s'assurer de la fiabilité des outils à utiliser sur le terrain, notamment les applications informatiques ayant servi à la collecte des données.

- ***Le Pré-test***

Avec l'innovation technologique à travers l'utilisation des PDA comme support de collecte et l'ajout des sections Agriculture et Elevage, il s'est avéré nécessaire de procéder à un pré-test des applications. Cette opération a porté sur quatre (4) DR des localités suivantes : Golf Sud, Biscuiterie (région de Dakar), Touba-Médina Fall et Lalane (région de Thiès). Au niveau de chaque DR était affectées 2 équipes constituées chacune de 5 AR. L'opération s'est déroulée du samedi 21 juillet au dimanche 22 juillet 2012. Les objectifs poursuivis durant l'opération pré test étaient de :

- ✓ tester les applications informatiques en vue de corrections éventuelles ;
- ✓ estimer la durée moyenne d'une interview ;
- ✓ apprécier l'autonomie des PDA ;
- ✓ évaluer correctement la charge de travail des AR.

- ***Le RGPHAE Pilote***

C'est l'opération test classique. Il consiste à passer en revue les différentes activités et procédures qui seront déroulées pendant le dénombrement proprement dit pour s'assurer de leur fiabilité. Le recensement pilote a été organisé du 13 décembre 2012 au 03 janvier 2013.

Il a concerné 90 DR, choisis dans 6 régions compte tenu de leur spécificité : il s'agit de Dakar, Kaolack, Kédougou, Diourbel, Matam et Ziguinchor. Dans chaque région, 15 DR ont été tirés. Le choix des régions dépend de leur spécificité et de la technologie utilisée (PDA). L'objectif du recensement pilote était de simuler la mise en œuvre du dispositif organisationnel du recensement pour tester les procédures et l'ensemble des outils de la cartographie jusqu'à l'exploitation des données, afin de déceler et de corriger les faiblesses, les imperfections, les omissions et d'autres défauts avant d'entreprendre le recensement national.

- ***Le RGPHAE Post-pilote***

A la suite du recensement pilote de nombreuses recommandations ont été formulées dont celle d'organiser un test post pilote du dispositif informatique. En effet, après le recensement pilote, de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées dans les différentes applications informatiques. A cet effet, l'équipe technique du projet RGPHAE a estimé nécessaire de réaliser un test supplémentaire de toutes les applications informatiques : l'application mobile de collecte, l'application du superviseur et l'application départementale. Cet exercice a mis le focus sur les fonctionnalités telles que : le ratissage (intervention d'un AR sur plusieurs DR) et l'appui d'un AR par un autre. L'opération test post-pilote s'est déroulée du 02 au 12 juin 2013. Outre le test du dispositif informatique, elle a permis de revoir d'autres aspects relatifs au dispositif organisationnel du RGPHAE et à la logistique.

1.5 Recrutement et formation

L'opération de dénombrement intègre la collecte des données proprement dite, mais aussi ses activités préparatoires comme le recrutement et la formation des agents de terrain :

- ***Le recrutement des agents de terrain***

Pour assurer le recrutement du personnel nécessaire à la collecte, il a fallu mettre en place un dispositif organisationnel adéquat. Il convient de noter que le processus de recrutement du personnel de terrain a été totalement décentralisé au niveau départemental, afin de prévenir d'éventuelles barrières linguistiques et prévenir les frustrations des populations. A la suite de la définition des profils recherchés (critères de sélection) par l'ANSD, et à l'issue de l'appel à candidatures clôturée le 31 octobre 2012, des commissions départementales de recrutement ont été constituées dans l'ensemble des préfectures du pays. Ces commissions, présidées par les Préfets et supervisées par les Gouverneurs, ont procédé, au cours de la semaine du 6 au 12 mai 2013, à la sélection des candidats. Les listes des candidats présélectionnés pour la formation ont été affichées au niveau des préfectures et services régionaux de la statistique et de la démographie pour une large diffusion. Environ 21.000 candidats ont été présélectionnés parmi lesquels ont été retenus les agents recenseurs et contrôleurs. Il importe toutefois de signaler que, dans un premier temps, les besoins n'ont pas été couverts dans certaines localités situées à l'intérieur du pays. Par conséquent, une procédure de relance de candidatures ordonnée par la coordination a permis de combler les gaps.

En plus des AR, 55 coordonateurs départementaux et 633 superviseurs ont été recrutés.

- ***Formation du personnel***

C'est une phase extrêmement importante pour tous les acteurs du projet, car de son succès dépend celui du recensement. On avait assigné à la formation du personnel les objectifs suivants :

- la compréhension des objectifs ;
- la bonne adhésion des formés ;
- la clarification des concepts ;
- la maîtrise des outils de collecte ;
- l'appropriation des situations complexes susceptibles de se présenter.

Le système de formation adopté dans le RGPHAE est la formation en cascade à trois niveaux :

- niveau 1 : formation des Coordonateurs Techniques Régionaux (CTR) au niveau du siège de l'ANSD ;
- niveau 2 : formation des formateurs (superviseurs) au niveau régional ;
- niveau 3 : formation des agents recenseurs dont les meilleurs ont été retenus comme contrôleurs au niveau des communes, communes d'arrondissement et communautés rurales.

Les superviseurs ont formé les agents recenseurs de la même manière qu'ils ont été formés par les CTR dans le respect de la méthode dite de formation par l'exemple.

La méthodologie de la formation, à tous les niveaux, consistait à alterner les aspects théoriques et pratiques (manuels, questionnaires et PDA).

Formation des Formateurs (CTR)

La formation a eu lieu à Dakar du 12 au 28 août 2013 et a concerné tous les CTR titulaires comme suppléants au nombre de 34. Elle a été animée principalement par les sections Conception et Analyse, Informatique et Technologie et Opérations de terrain.

Par ailleurs, après l'évaluation du test post-pilote, une formation des CTR a été assurée par les sections IT et CA tous les vendredis, sur les applications pour une maîtrise de leur utilisation.

Formation des superviseurs

La formation des superviseurs (633) a été dispensée au niveau des 14 chefs lieux de région par les CTR. Elle s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national du 18 Septembre au 8 Octobre 2013.

Les CTR ont assuré la formation sur le questionnaire (concepts et définitions, remplissage sur PDA), la cartographie et la collecte (concrétisation, reconnaissance de DR, interviews et mode de ratissage). Ils ont également exposé le schéma du dispositif opérationnel, la partie des procédures du dénombrement qui concernent les superviseurs et la remontée des données collectées vers le siège de l'ANSD.

Il convient de noter qu'à Dakar chaque département était considéré comme une région avec à sa tête un CTR.

Formation des agents recenseurs et des contrôleurs

Les superviseurs, formés au niveau régional, ont assuré cette formation, du 23 octobre au 11 Novembre 2013. Les superviseurs ont été déployés au niveau des différentes localités (communes, Communes d'Arrondissement ou Communautés rurale) abritant des salles de formation.

La formation est basée sur les éléments suivants :

- les cours théoriques sur les différents manuels ;
- les exercices pratiques ;
- les visites de terrain.

S'agissant des cours théoriques, l'expérience a montré que, pour maintenir les participants en éveil, il faut :

- Faire lire le manuel à tour de rôle par les participants ;
- Susciter des commentaires et des questions de la part des participants après la lecture de chaque paragraphe ;
- Poser des questions aux participants et demander leur compréhension sur la partie lue ;
- Proposer, en sollicitant les participants, une traduction dans les langues nationales de chaque question et de ses modalités.

Les exercices pratiques en salle ont porté sur :

- Les simulations d'interviews ;
- La manipulation du PDA.

Les travaux pratiques sur le terrain ont mis l'accent sur :

- la reconnaissance et la concrétisation³ d'un district de recensement (DR) par les participants en petits groupes : à ce niveau, on avait prévu pour chaque salle de formation, un DR dans la zone à enquêter ;
- le remplissage du questionnaire sur le terrain par les participants constitués en petits groupes de quatre à cinq personnes dont l'un joue le rôle de l'agent recenseur et les autres prennent des notes ;
- La remontée des données collectées vers le serveur central.

Sélection définitive des AR

La section conception a élaboré une étude de cas et l'a transmise à la section IT pour implémentation dans l'application informatique d'évaluation des AR. A la fin de la formation, les AR ont été évalués sur la base cette étude de cas et la correction a été faite à partir de la machine du superviseur. D'autre part une note de conduite a été attribuée aux AR par leurs superviseurs respectifs à partir de l'application d'évaluation. A l'issue de ces deux évaluations, les superviseurs ont procédé à la sélection définitive des AR par ordre de mérite et selon le besoin. Au total, 17165 AR et 2566 contrôleurs ont été retenus pour le dénombrement. Ces agents ont été encadrés par 34 coordonnateurs techniques régionaux (y compris les suppléants), 55 coordonnateurs départementaux et 633 superviseurs, sous la coordination des chefs de services régionaux de la statistique et de la démographie (CSRSD).

I.6 Le dénombrement des populations

Le dénombrement de la population s'est déroulé du 19 novembre au 09 décembre 2013, sur toute l'étendue du territoire. Toutefois, dans les grandes agglomérations comme à Dakar, la collecte s'est poursuivie sur une semaine environ. Globalement, la collecte s'est appuyée sur l'organisation établie depuis les phases pilotes.

- Déroulement de la collecte des données
 - Organisation des équipes de terrain :

Le Dispositif opérationnel mis en place a respecté le découpage administratif du pays en quatorze (14) régions constituées de départements. L'encadrement technique national s'est ainsi appuyé sur les quatorze (14) Coordinations régionales pilotées localement par le Chef du Service Régional de la Statistique et de la Démographie (CSRSD) assisté d'un Coordonnateur technique régional (CTR). Dans chacun des quarante cinq (45) départements que compte le pays, est établie une équipe placée sous la responsabilité de la Coordination régionale et constituée comme suit :

³ Opération qui consiste à reconnaître les limites géographiques du DR et à lister les concessions et les ménages (listing des chefs de concession et des ménages) avant le démarrage de la collecte.

- **Le Coordonnateur Départemental** est chargé de piloter les opérations au niveau du département, par l'encadrement du travail des coordonnateurs TIC et des superviseurs placés sous sa responsabilité, tout en assurant les relations publiques avec les autorités départementales. Toutefois, dans la région de Dakar, les départements ayant été considérés comme des régions censitaires, des Coordonnateurs d'arrondissement (10) y ont été nommés ;
- **Les Coordonnateurs TICS**, en moyenne six (6) par département, avaient pour rôle d'assister les équipes dans l'utilisation de la technologie informatique et d'assurer la maintenance du matériel ;
- **Les superviseurs**, en nombre variable selon la taille du département, étaient chargés de la formation des agents et de la conduite des opérations de collecte. Chacun était responsable d'une zone composée en moyenne 25 DR, appelée zone de supervision. Après avoir formé, sélectionné et déployé ses équipes sur le terrain, le superviseur effectuait régulièrement des tournées auprès de ses agents afin de rassembler les données collectées pour vérification et transfert vers le siège de l'ANSD via internet. A l'occasion de ses tournées, il apportait les redressements nécessaires, renforçait le coaching, trouvait des solutions aux problèmes administratifs ou logistiques ;
- **Les contrôleurs**, sous la responsabilité des superviseurs, ont permis d'assurer le suivi quotidien de la qualité et de l'exhaustivité de la collecte. Chaque contrôleur a géré un espace de cinq (5) DR, appelé zone de contrôle, entièrement comprise dans une et une seule collectivité locale. Toutefois, dans les communes, la zone de contrôle correspondait à 10 DR. Les contrôleurs avaient aussi en charge la sensibilisation de la population.
- **Les agents recenseurs**, étaient chargés de la collecte des données au niveau des ménages de toutes les concessions de leur DR. La collecte s'est faite au domicile par interview directe des chefs de ménage ou de leur représentant. En règle générale et de façon biunivoque, il a été confié à chaque agent recenseur un DR et un seul, à l'exception des grands DR confiés à plusieurs agents, suivant une méthode de collecte dite de ratissage.

- Organisation de la remontée des données

Le transfert des données du terrain vers le serveur central s'est fait de deux façons (Graphique 1) :

- de la machine du superviseur vers la machine départementale puis de la machine départementale vers le serveur central ;

- de la machine du superviseur vers le serveur central dans des cas spécifiques comme le ratissage (grands DR).

Graphique 1 : Présentation du schéma de remontée des données



Le transfert se fait via internet à travers un webservice situé au niveau du serveur central. Des mesures particulières ont été prises afin de sécuriser le transfert des données.

1.6 Traitement des données

Consolidation des bases

Après la phase de remontée des données en temps réel, il s'en est suivi une phase de consolidation dont l'objectif était de s'assurer de l'exhaustivité des informations collectées. Elle s'est déroulée en trois étapes :

- Remontée des données à temps réel qui est la première étape de la constitution de la base de données centrale. Les données récupérées sur le terrain ont transitée par la machine du superviseur avant d'être transmises au niveau central. Une base de données appelées Base XML est alors créée. Cette base de données a constitué la référence durant la consolidation (opération réalisée en récupérant les données manquantes, à partir des ultraportables des superviseurs et des PDA).
- La récupération des bases de données au niveau des machines des superviseurs. Dans cette deuxième étape, les bases de données se trouvant dans les machines des superviseurs ont été regroupées au niveau d'une base de données centrale nommée « Base Superviseur ». Le traitement a consisté à comparer les informations entre

« Base XML » et « Base Superviseur ». Ainsi, les données de la « Base Superviseur » qui ne sont pas présentes dans la « Base XML » sont insérées dans celle-ci pour obtenir la « Base XML 2».

- En troisième étape, toutes les bases des PDA récupérées durant l'opération, ont été regroupées dans « Base PDA ». La même méthode que celle appliquée entre « Base XML » et « Base Superviseur », est alors utilisée en prenant comme référence « Base XML 2» pour y ajouter les données issues de « Base PDA » et non présentes dans « Base XML 2 ».

A la fin de tout ce processus, une base de données centrale consolidée est constituée, qui a pris en compte l'ensemble des données issues des différentes bases.

Imputation

Le programme d'imputation (estimation d'une valeur manquante à partir des caractéristiques de l'individu) a été écrit en CPro avec l'appui du Census Bureau qui a organisé deux missions à cet effet. Des spécifications pour les imputations ont d'abord été écrites avec l'aide des démographes pour chacune des variables du questionnaire. Ces spécifications donnent des indications sur le type d'imputation à faire dans le cas de non-réponse ou d'incohérence. Un programme en CPro a été développé sur le principe des imputations dynamiques en tenant compte de ces spécifications. Les informations connues des individus avec des caractéristiques similaires (sexe, âge, lien de parenté avec le CM, niveau d'instruction,...) sont prises en compte pour déterminer la valeur la plus appropriée pour l'imputation. Avec l'imputation dynamique, ces valeurs sont mises à jour continuellement à partir des données valides de la population.

Codification

Pour l'ensemble des variables avec la modalité « autre (à préciser) », les réponses transcrites par les agents recenseurs ont été extraites pour codification. Des regroupements ont été effectués sur les réponses similaires et ensuite les informations codifiées ont été reversées dans les fichiers.

Sortie des résultats

Les données de la base consolidée ont été exportées dans un format CPro avant que le programme d'imputation ne leur soit appliqué. Une évaluation des données s'en est suivie pour en apprécier le niveau de la qualité.

Un ensemble de tableaux ont été programmés avec l'appui du Census Bureau pour servir à produire ce présent rapport préliminaire et plus tard le rapport définitif.

II. RESULTATS PROVISOIRES

II.1 Evolution de la population globale

Une population en augmentation continue avec un taux d'accroissement stable depuis 1988

La population du Sénégal recensée en 2013 est de **12 873 601 habitants** dont **6 428 189 hommes et 6 445 412 femmes** (Tableau 2). Cette population en 2002 s'établissait à 9 858 482 habitants, soit un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire entre 2002-2013 de 2,5%. Avec 4 958 085 en 1976 et 6 881 919 en 1988, les taux d'accroissement intercensitaires étaient respectivement de 2,7 % et 2,5 % pour 1976-1988 et 1988-2002.

Tableau 2 : Niveau et tendance de la population du Sénégal entre 1976 et 2013

Année de recensement	1976	1988	2002	2013
Effectifs	4 958 085	6 881 919	9.858.482	12.873.601
Périodes		1976-1988	1988-2002	2002-2013
Taux d'accroissement intercensitaire		2,7	2,5	2,5

II.2 Structure de la population

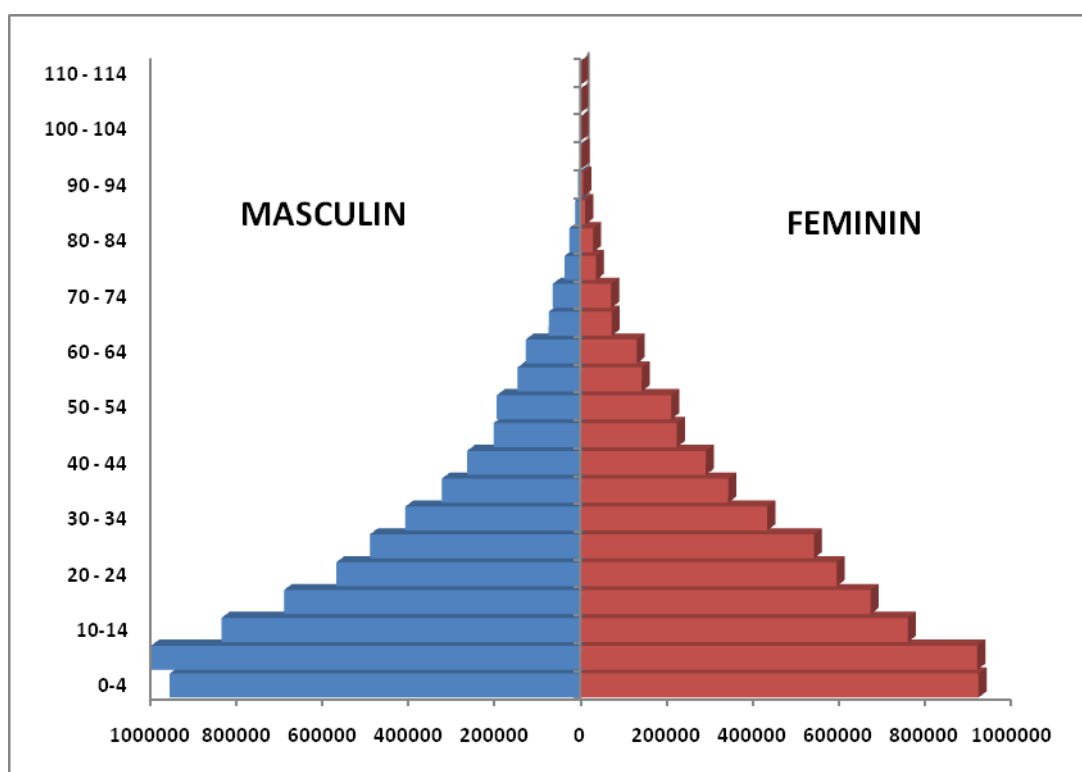
Une population jeune et une quasi égalité entre hommes et femmes

La population sénégalaise se caractérise par sa grande jeunesse : la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes). En outre, les moins de 20 ans représentent 52,7%. Les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 42,1% de la population globale. La proportion est plus importante chez les garçons (43,6%) que chez les filles (40,5%). Par ailleurs, 3,5% de la population a 65 ans et plus. C'est dire que le coefficient de dépendance démographique est élevé. Il correspond à 84 personnes inactives (moins de 15 ans et 65 ans et plus) pour 100 personnes actives (15 à 64 ans). La population électorale, celle âgée de 18 ans ou plus est de 51,4%. Elle est plus importante chez les femmes (53,0%) que chez les hommes (49,7%).

Dans cette population, *on observe une quasi égalité entre l'effectif des hommes et celui des femmes* (Graphique 2). En effet, le rapport global de masculinité s'élève à 99,7 hommes pour 100 femmes. En 2002, ce rapport était de 96,9.

Toutefois, en considérant les grands groupes d'âges, on observe un avantage numérique des hommes sur les femmes aux âges jeunes moins de 15 ans avec 107 garçons pour 100 filles. Pour les tranches d'âges 15-64 ans et 65 ans ou plus, la tendance s'inverse en faveur des femmes avec respectivement 95 et 94 hommes pour 100 femmes. Cette situation pourrait s'expliquer par une migration différentielle en faveur des hommes pour la tranche d'âge 15-64 ans. Au delà de 65 ans, en plus de la migration, cela pourrait s'expliquer par une espérance de vie plus longue chez les femmes.

Graphique 2 : Pyramide des âges de la population du Sénégal en 2013

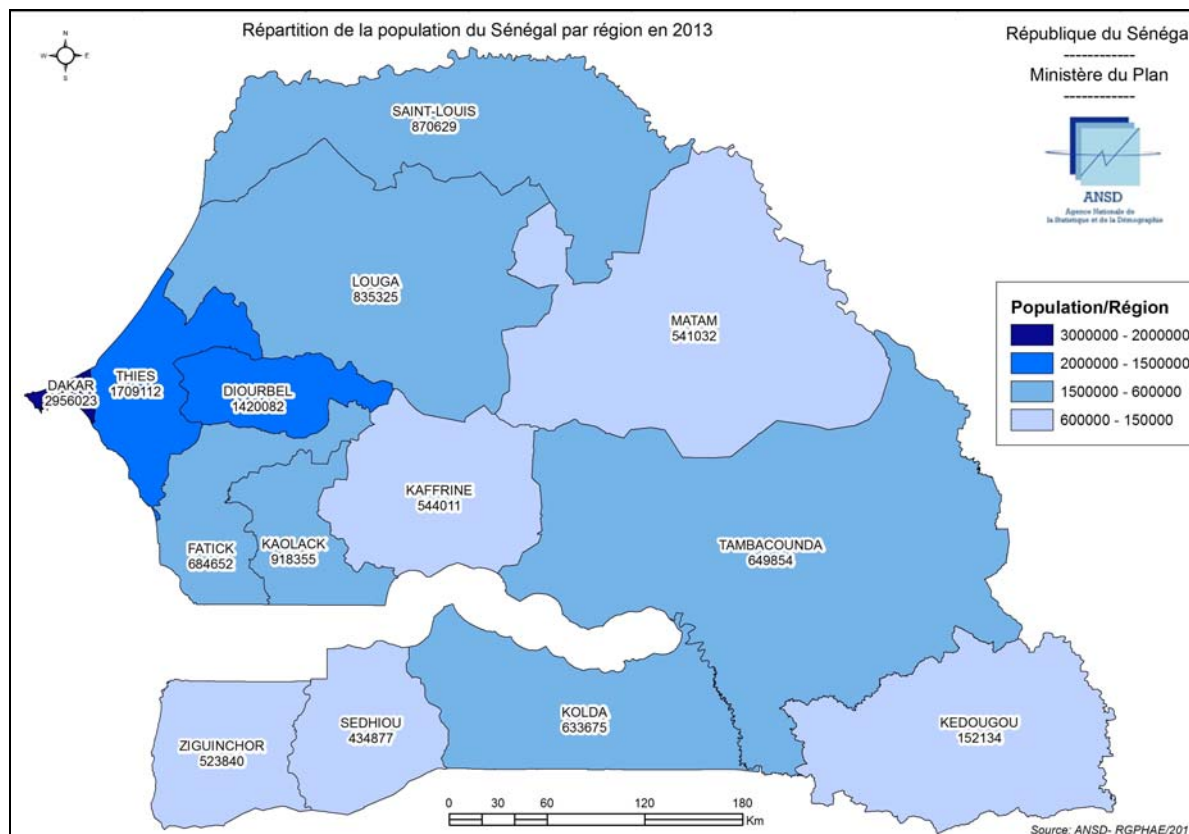


II.3 Répartition de la population par région et par milieu de résidence

Une concentration de la population dans la capitale au détriment des régions périphériques

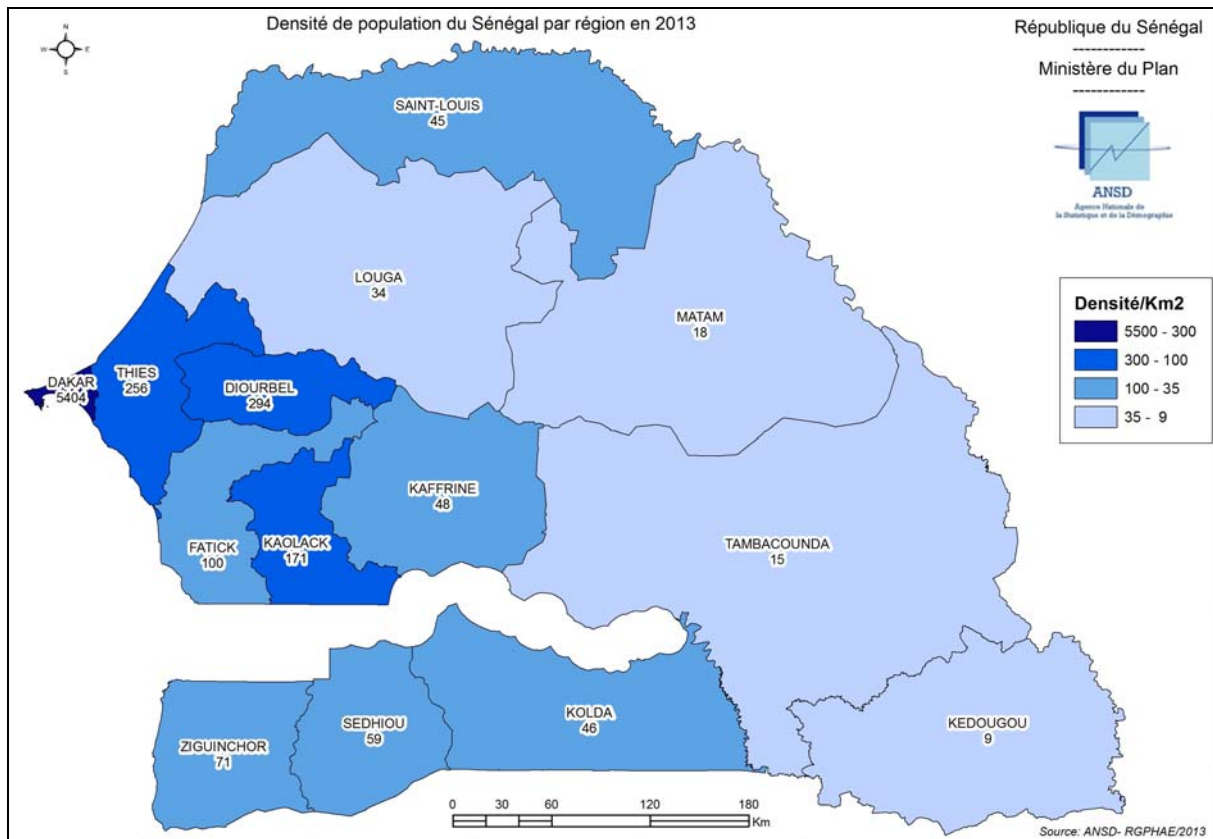
La population du Sénégal est inégalement répartie dans l'espace. Elle est concentrée à l'Ouest du pays et au Centre, tandis que l'Est et le Nord sont faiblement peuplés (Graphique 3).

Graphique 3 : Répartition de la population du Sénégal par région en 2013



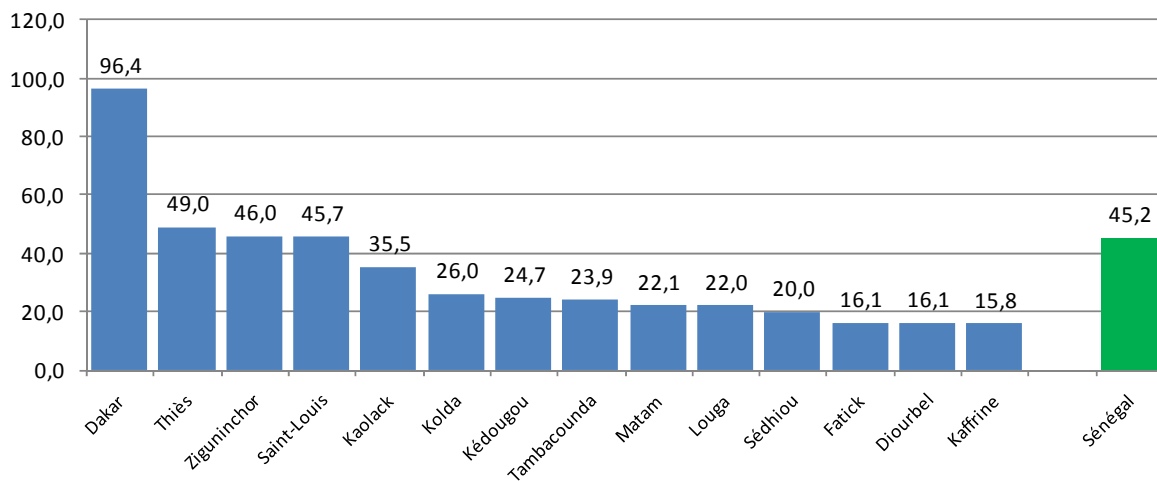
La densité de la population qui était de 50 habitants au km² en 2002, est passée à 65 habitants au km² en 2013. La région de Dakar se démarque de loin des autres avec une densité de 5 404 habitants au km² (Graphique 4). Sa population est de 2 956 023 habitants en 2013, soit près du quart de la population totale (23%) sur une superficie représentant 0,3% seulement de celle du pays. La région de Tambacounda, qui représente la région la plus vaste du pays (21,5% de la superficie du pays), ne compte que 5,0% de la population du Sénégal, soit une densité de 15 habitants au km².

Graphique 4 : Densité de la population du Sénégal selon la région en 2013



La population du Sénégal en 2013 est en majorité rurale avec 7.048.624 (55% contre 59,3% en 2002). La population urbaine est de 5.824.977 habitants, soit un taux d'urbanisation de 45% (**Graphique 5**). En 2002, ce taux s'établissait à 40,7%. Ce taux cache d'énormes disparités régionales. La région de Dakar avec un taux d'urbanisation de 96%, regroupe presque la moitié de la population urbaine du pays (49%), elle est suivie de loin par la région de Thiès avec 49% de taux d'urbanisation, représentant 14% de la population urbaine. Les trois régions de Diourbel, Fatick et Kaffrine sont les moins urbanisées avec un taux de 16% chacune.

Graphique 5 : Taux d'urbanisation selon la région en 2013



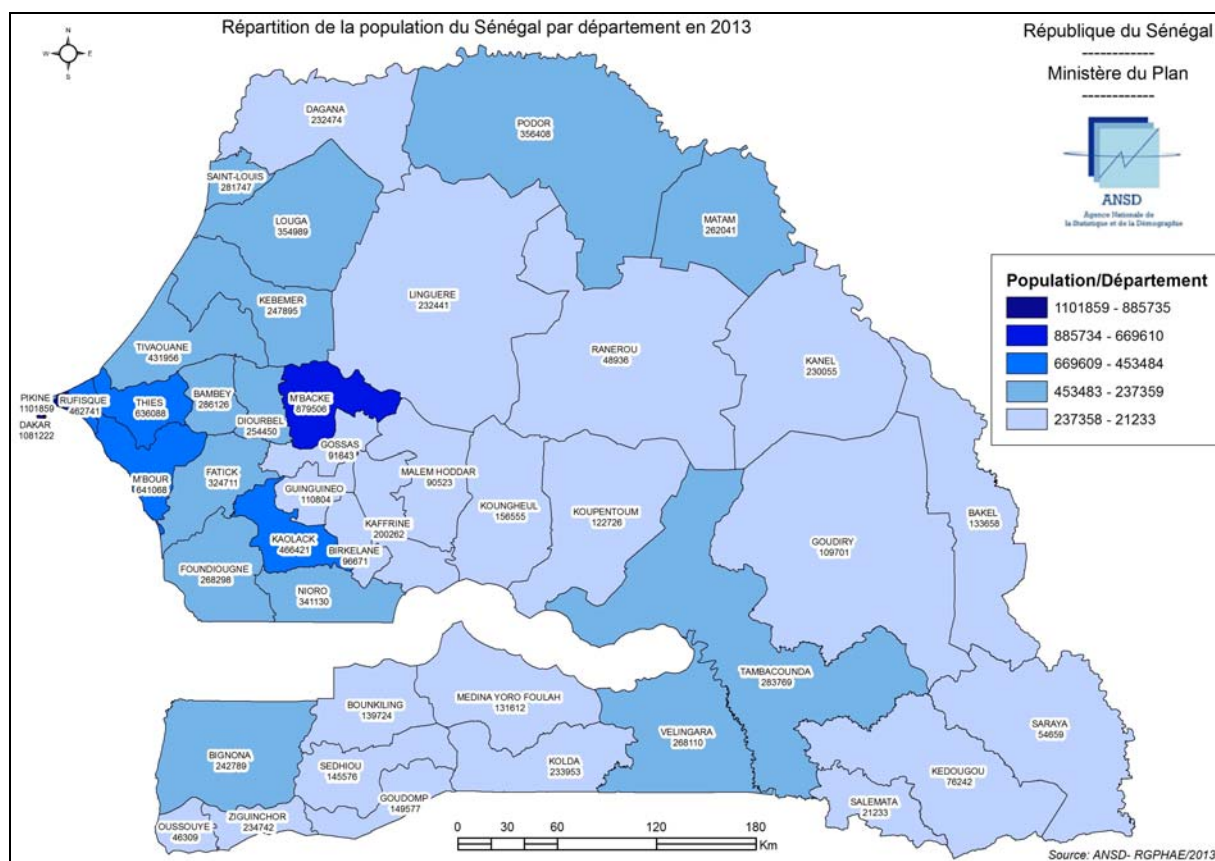
La part de la population urbaine est passée de 23% en 1960, à 40% en 1988 et 41% en 2002, ce qui atteste une augmentation continue depuis 1960.

II.4 Répartition de la population par département

A l'exception des régions de Diourbel, de Saint Louis, Thiès, Kolda et de Sédhiou, la population se concentre en général au niveau des départements chefs-lieux de région

Les départements de Pikine et de Dakar dans la région de Dakar sont les plus peuplés avec respectivement 1 101 859 et 1 081 222 habitants (Graphique 6). Pratiquement, dans toutes les régions, il est constaté un effectif de la population plus important au niveau des départements chefs-lieux de région. Font exception, les régions de Diourbel, Saint Louis, Thiès, Kolda et Sédhiou. L'exemple le plus patent est celui de Diourbel où plus de 6 habitants sur dix vivent dans le département de Mbacké (62%). Ainsi, Mbacké est le 3ème département le plus peuplé du Sénégal avec 864 046 habitants. Les départements de Ranérou (48 936 habitants), Oussouye (46 309 habitants) et Salémata (21 233 habitants) sont les moins peuplés.

Graphique 6 : Population résidente des départements du Sénégal en 2013



II.5 Type et taille moyenne des ménages ordinaires selon la région et le département

Une taille moyenne des ménages variable selon le milieu de résidence

Un ménage est défini généralement comme étant un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels, notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage, prennent généralement leurs repas en commun et reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage (CM).

Les ménages au Sénégal sont au nombre de 1 526 794 dont 10 594 ménages collectifs⁴, soit 0,7%. Dakar et Diourbel regroupent l'essentiel des ménages collectifs (29%) avec 1245 et 1844 respectivement.

⁴ Un ménage collectif est un groupe de personnes qui, pour des raisons extra familiales notamment professionnelles, de santé, scolaires, confessionnelles, de privation de liberté, vivent ensemble dans un établissement ou une institution spécialisée. Le statut administratif ou juridique de ces institutions ou établissements exige de toute personne étrangère à l'institution, une autorisation spéciale des responsables, avant d'y mener une activité quelconque, y compris le recensement. On les retrouve principalement dans les casernes (armée, police, gendarmerie, sapeurs pompiers), les internats (institutions religieuses ou scolaires, cités

En 2013, on compte en moyenne 8 individus par ménage. Cette taille est plus importante en milieu rural (10) qu'en milieu urbain (7). Le nombre moyen d'individus par ménage est moins important à Dakar avec 6 personnes. Cependant, dans les régions de Tambacounda, Kaolack, Fatick, Matam et Kaffrine, on trouve des tailles moyennes de 10 individus. A Sédhiou, elle est de 11 individus par ménage.

Par rapport à 2002, le nombre moyen d'individus a diminué quel que soit le milieu de résidence. En effet, on comptait en moyenne 9 individus par ménage avec 8 pour le milieu urbain et 10 pour le milieu rural.

Tableau 3 : Type et taille moyenne des ménages par département et milieu de résidence

REGION	TYPE DE MENAGE			TAILLE MOYENNE (MENAGES ORDINAIRES)		
	Ordinaire	Collectif	Total	Milieu de résidence		
	Effectif	Effectif	Effectif	Urbain	Rural	Total
				Moyenne	Moyenne	Moyenne
DAKAR	466115	1245	467360	6	8	6
ZIGUINCHOR	72251	350	72601	7	7	7
DIOURBEL	148064	1844	149908	9	9	9
SAINT-LOUIS	105207	927	106134	8	8	8
TAMBACOUNDA	66981	321	67302	7	11	10
KAOLACK	90875	1036	91911	8	11	10
THIES	186021	1064	187085	8	10	9
LOUGA	92885	725	93610	8	9	9
FATICK	69415	433	69848	8	10	10
KOLDA	67877	321	68198	7	10	9
MATAM	51783	1002	52785	10	10	10
KAFFRINE	51745	871	52616	9	10	10
KEDOUGOU	18352	156	18508	7	8	8
SEDHIOU	39223	300	39523	10	11	11
Total	1526794	10595	1537389	7	10	8

II.6 Les ménages agricoles

Un ménage pratique l'agriculture au sens large où est dit ménage agricole⁵ si un de ses membres au moins pratique l'agriculture au sens large sans être uniquement un salarié dans l'agriculture.

universitaires, orphelinats, daaras avec pensionnaires), les hôpitaux, les maternités et les centres de santé, les prisons et les centres de rééducation, les asiles, les hôtels, les motels, les villages de vacances et les campements touristiques, les résidences du corps diplomatique, etc.

⁵ La Directive de la FAO en matière d'enquêtes agricoles considère qu' «Un ménage est agricole lorsqu'au moins un de ses membres exerce une activité agricole, pour son compte ou pour le compte du ménage ». Cette directive vise sans doute à comptabiliser toute la main-d'œuvre agricole mais elle conduit à une surestimation de la «population agricole» dans la mesure où le chef de ménage peut avoir une activité non agricole.

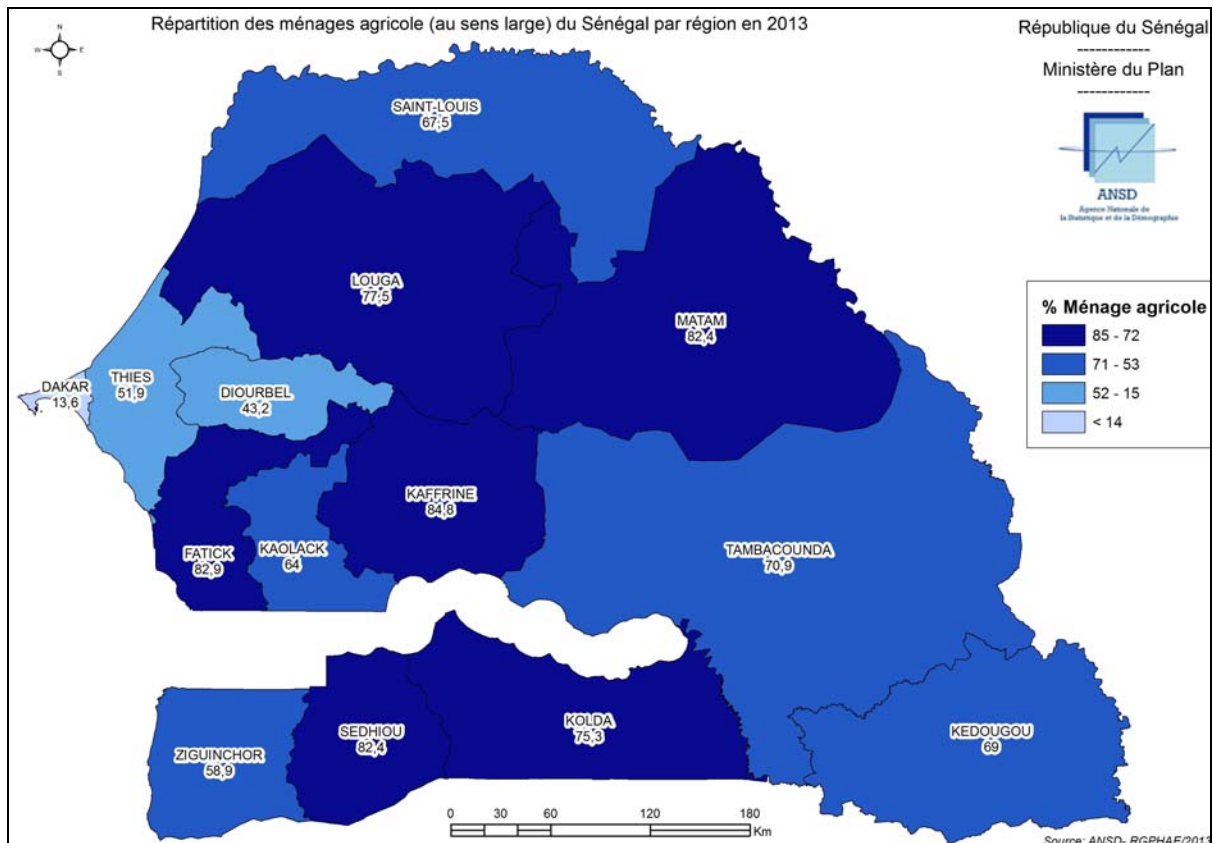
On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée :

- cultures pluviales ou grandes cultures ;
- cultures de décrue ;
- cultures de bas-fonds ;
- cultures maraîchères ;
- plantations fruitières ;
- cultures florales ou ornementales ;
- cultures fourragères ;
- élevage ;
- pêche ;
- foresterie.

Pour les besoins d'une base de sondage complète, outre les grandes cultures traditionnelles, des données sont obtenues sur d'autres pratiques d'agriculture étendues aux domaines des cultures maraîchères ou florales, de l'arboriculture fruitière ainsi que de la pêche et de l'aquaculture.

En 2013, on compte 755 559 ménages agricoles, soit 49,5% des ménages du Sénégal. La pratique agricole est plus répandue à Fatick, à Matam et à Sédhiou où plus de huit ménages sur dix s'y adonnent. Tandis qu'à Dakar, moins de deux ménages sur dix pratiquent l'agriculture (13,6%).

Graphique 7 : Répartition des ménages agricoles par région en 2013



II.6.1 Le type de culture pratiqué dans le ménage

L'essentiel des ménages agricoles s'adonnent à la culture pluviale et à l'élevage.

La culture pluviale est une pratique agricole pendant la saison des pluies, généralement de Juin à Octobre. 61% des ménages agricoles se livrent à ce type de culture. Quelle que soit la région, la pratique de la culture pluviale est la plus répandue. Elle est plus importante dans les régions de Kaffrine, Kédougou et de Sédhiou avec plus de 8 ménages agricoles sur dix.

Tableau 6: Typologie de cultures pratiquées en pourcentage

REGION	Culture pluviale	Culture irriguée (hors maraîchage)	Culture maraîchère	Culture de décrue	Arboriculture fruitière	Sylviculture	Pêche/Aquaculture	Floriculture	Elevage
DAKAR	8,9	1,4	5,5	0,6	1,6	0,1	3,5	0,5	61,9
ZIGUINCHOR	57,5	1,7	19,7	0,6	21,0	1,7	5,7	2,7	62,2
DIOURBEL	60,6	0,6	1,4	0,5	0,1	0,1	0,0	0,1	62,9
SAINT-LOUIS	30,6	26,1	14,2	23,2	1,1	0,2	4,4	0,3	59,5
TAMBACOUNDA	77,4	2,5	5,3	4,1	1,4	0,5	0,4	0,2	48,0
KAOLACK	68,3	0,6	5,0	0,4	0,9	0,4	0,8	0,2	58,4
THIES	58,4	2,4	14,0	1,3	4,2	0,5	2,5	0,6	56,4
LOUGA	66,0	0,8	3,9	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	67,8
FATICK	75,1	1,2	12,6	0,5	4,5	0,4	4,3	0,4	68,7
KOLDA	82,5	1,6	12,2	1,0	3,1	1,4	0,3	0,4	57,2
MATAM	61,3	11,2	6,8	26,9	0,2	0,3	1,8	0,2	65,9
KAFFRINE	86,4	0,5	4,3	1,0	0,4	0,6	0,0	0,2	54,6
KEDOUGOU	80,7	1,3	14,4	1,1	7,7	1,0	0,6	0,3	49,6
SEDHIOU	85,1	5,2	29,4	1,9	14,5	3,4	4,5	1,1	57,1
SENEGAL	60,7	4,4	9,8	4,6	3,5	0,6	2,1	0,5	60,1

L'élevage est défini comme l'ensemble des opérations qui assurent la multiplication des animaux domestiques à l'usage des humains.

Il comprend :

- les bovins (vaches, bœufs, taureaux, etc.) ;
- les ovins (moutons) ;
- les caprins (chèvres, boucs, etc.) ;
- les porcins (porcs) ;
- les asins (ânes) ;
- les équins (chevaux) ;
- les camelins (chameaux, dromadaires) ;
- la volaille (poules, coqs, les oies, canards, pintades, dindes, pigeons, etc.).

Il est également présent dans toutes les régions. Il représente six ménages agricoles sur dix. L'élevage est plus répandu dans les régions de Fatick (69%), de Louga (68%) et de Matam (66%).

En revanche, la floriculture et la sylviculture sont les moins pratiquées.

La floriculture ou l'exploitation des cultures florales (fleurs, les plantes ornementales et le feuillage) n'est pas très répandue, moins d'un ménage agricole (0,5%). La proportion la plus importante est observée à Ziguinchor avec 2,7% des ménages agricoles. Dans les régions de Diourbel et de Louga, la floriculture ne représente que 0,1% des ménages agricoles.

De même, la culture des arbres et l'entretien des forêts (***sylviculture***) ne représentent que 0,6% des ménages agricoles. Elle est en majorité observée dans les régions du sud particulièrement à Ziguinchor (1,7%) et à Sédhiou (3,4%).

CONCLUSION

Le dernier recensement au Sénégal date de 2002. Les données issues de ce recensement sont devenues caduques. Avec les changements profonds qui sont intervenus depuis 2002, ainsi que des débuts de réalisation de nombreux programmes de développement nationaux comme internationaux, le pays s'est heurté à un besoin pressant de données exhaustives actuelles. Pour combler ce gap, le Sénégal a décidé de participer à la série des recensements de la décennie 2010 (2005-2014), en organisant le quatrième recensement démographique de son histoire.

Ce recensement, exécuté dans un contexte de mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) et du développement fulgurant des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), a connu des innovations majeures. C'est ainsi que, mettant en pratique son rôle de coordonnateur du SSN, l'ANSD a engagé des concertations avec les responsables des statistiques au niveau du ministère chargé de l'Agriculture et celui chargé de l'Élevage qui ont abouti au jumelage de l'exécution du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), du Recensement National de l'Agriculture (RNA) et du Recensement National de l'Élevage (RNE). C'est ainsi que, s'inspirant de ses expériences réussies d'utilisation de TIC pour la collecte des données d'enquêtes et de celles du Brésil et du Cap-Vert, l'ANSD a opté pour l'utilisation du PDA comme méthodologie de collecte pour cette opération d'envergure nationale qui a permis de consolider son entrée dans l'ère du numérique.

Au total, 12 873 601 personnes résidentes ont été recensées. Cette population est caractérisée par sa grande jeunesse : la moitié est âgée de moins de 18 ans. En outre, la différence numérique généralement observée entre l'effectif des hommes et celui des femmes n'est plus nette avec 99,7 hommes pour 100 femmes.

Le recensement a aussi permis d'évaluer le nombre de ménages agricoles à 755 559, soit 49,5% des ménages du Sénégal (1 537 389). Parmi ces ménages agricoles, l'essentiel se livre à la culture pluviale (60,7%) et à l'élevage (60,1%).

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des districts de recensements (DR) par région et milieu de résidence.....	9
Tableau 2 : Niveau et tendance de la population du Sénégal entre 1976 et 2013.....	18
Tableau 3 : Type et taille moyenne des ménages par département et milieu de résidence.....	24

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Présentation du schéma de remontée des données.....	16
Graphique 2 : Pyramide des âges de la population du Sénégal en 2013.....	19
Graphique 3 : Répartition de la population du Sénégal par région en 2013.....	20
Graphique 4 : Densité de la population du Sénégal selon la région en 2013.....	21
Graphique 5 : Taux d'urbanisation selon la région en 2013.....	22
Graphique 6 : Population résidente des départements du Sénégal en 2013.....	23
Graphique 7 : Répartition des ménages agricoles par région en 2013.....	25

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la population par sexe et âge en 2013.....	29
Annexe 2 : Répartition de la population par région, par milieu de résidence et par superficie.....	30
Annexe 3 : Répartition de la population selon la région et la zone de résidence en 2013.....	31
Annexe 4 : Répartition de la population selon la région et le sexe en 2013.....	31
Annexe 5 : Répartition de la population résidente selon le département et le sexe en 2013.....	32
Annexe 6 : Taille moyenne des ménages selon le type, la région, le département et le milieu de résidence en 2013 (...)	33
Annexe 7 : Pratique agricole dans les ménages selon la région et le département en 2013.....	35
Annexe 8 : Pratique de l'agriculture au sens large dans les ménages par région.....	36

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition de la population par sexe et âge en 2013

Groupe d'âge (a.r)	SEXE		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins d'1 an	167 039	159 951	326 990
1 à 4 ans	802 937	766 881	1 569 818
5 à 9 ans	998 659	923 753	1 922 412
10 à 14ans	834 583	762 481	1 597 064
15 à 19 ans	689 282	675 617	1 364 899
20 à 24 ans	567 280	596 589	1 163 869
25 à 29 ans	489 390	543 645	1 033 035
30 à 34 ans	406 808	435 091	841 899
35 à 39 ans	322 291	344 352	666 643
40 à 44 ans	263 253	292 106	555 359
45 à 49 ans	201 038	224 843	425 881
50 à 54 ans	194 098	211 699	405 797
55 à 59 ans	145 668	142 896	288 564
60 à 64 ans	126 634	131 308	257 942
65 à 69 ans	73 175	72 859	146 034
70 à 74 ans	64 071	71 864	135 935
75 à 79 ans	36 558	36 262	72 820
80 à 84 ans	25 272	29 733	55 005
85 à 89 ans	11 591	11 435	23 026
90 à 94 ans	5 150	6 783	11 933
95 à 99 ans	2 288	3 125	5 413
100 à 104 ans	829	1 483	2 312
105 à 109 ans	170	315	485
110 à 114 ans	120	336	456
Non déclaré	5	5	10
TOTAL	6 428 189	6 445 412	12 873 601

Annexe 2 : Répartition de la population par région, par milieu de résidence et par superficie

REGION	MILIEU DE RESIDENCE		Total	Population %	Superficie	Superficie (%)	Densité hbts/km ²
	Urbain	Rural					
DAKAR	2850541	105482	2956023	23,0	547	0,3	5404
ZIGUINCHOR	240778	283062	523840	4,1	7352	3,7	71
DIOURBEL	228292	1191790	1420082	11,0	4824	2,5	294
SAINT-LOUIS	397495	473134	870629	6,8	19241	9,8	45
TAMBACOUNDA	155348	494506	649854	5,0	42364	21,5	15
KAOLACK	326192	592163	918355	7,1	5357	2,7	171
THIES	837331	871781	1709112	13,3	6670	3,4	256
LOUGA	183898	651427	835325	6,5	24889	12,7	34
FATICK	110244	574408	684652	5,3	6849	3,5	100
KOLDA	165040	468635	633675	4,9	13771	7,0	46
MATAM	119629	421403	541032	4,2	29445	15,0	18
KAFFRINE	85829	458182	544011	4,2	11262	5,7	48
KEDOUGOU	37540	114594	152134	1,2	16800	8,5	9
SEDHIOU	86820	348057	434877	3,4	7341	3,7	59
SENEGAL	5824977	7048624	12873601	100,0	196712	100,0	65

Annexe 3 : Répartition de la population selon la région et la zone de résidence en 2013

REGION	MILIEU DE RESIDENCE		Ensemble
	Urbain	Rural	
DAKAR	2 850 541	105 482	2 956 023
ZIGUINCHOR	240 778	283 062	523 840
DIORBEL	228 292	1 191 790	1 420 082
SAINT-LOUIS	397 495	473 134	870 629
TAMBACOUNDA	155 348	494 506	649 854
KAOLACK	326 192	592 163	918 355
THIES	837 331	871 781	1 709 112
LOUGA	183 898	651 427	835 325
FATICK	110 244	574 408	684 652
KOLDA	165 040	468 635	633 675
MATAM	119 629	421 403	541 032
KAFFRINE	85 829	458 182	544 011
KEDOUGOU	37 540	114 594	152 134
SEDHIOU	86 820	348 057	434 877
TOTAL	5 824 977	7 048 624	12 873 601

Annexe 4 : Répartition de la population selon la région et le sexe en 2013

REGION	SEXE		Ensemble
	Masculin	Féminin	
DAKAR	1 489 831	1 466 192	2 956 023
ZIGUINCHOR	269 078	254 762	523 840
DIORBEL	680 744	739 338	1 420 082
SAINT-LOUIS	434 912	435 717	870 629
TAMBACOUNDA	328 744	321 110	649 854
KAOLACK	454 066	464 289	918 355
THIES	857 221	851 891	1 709 112
LOUGA	414 806	420 519	835 325
FATICK	339 110	345 542	684 652
KOLDA	320 708	312 967	633 675
MATAM	266 270	274 762	541 032
KAFFRINE	270 989	273 022	544 011
KEDOUGOU	81 229	70 905	152 134
SEDHIOU	220 481	214 396	434 877
TOTAL	6 428 189	6 445 412	12 873 601

Annexe 5 : Répartition de la population résidente selon le département et le sexe en 2013

REGION	DEPARTEMENT	SEXE		Ensemble
		Masculin	Féminin	
DAKAR	DAKAR	546 517	534 705	1 081 222
	PIKINE	557 493	544 366	1 101 859
	RUFISQUE	231 925	230 816	462 741
	GUEDIAWAYE	153 896	156 305	310 201
ZIGUINCHOR	BIGNONA	125 945	116 844	242 789
	OUSSOUYE	23 936	22 373	46 309
	ZIGUINCHOR	119 197	115 545	234 742
DIOURBEL	BAMBEY	139 073	147 053	286 126
	DIOURBEL	125 532	128 918	254 450
	M'BACKE	416 139	463 367	879 506
SAINT-LOUIS	DAGANA	120 102	112 372	232 474
	PODOR	174 153	182 255	356 408
	SAINT LOUIS	140 657	141 090	281 747
TAMBACOUNDA	BAKEL	67 694	65 964	133 658
	TAMBACOUNDA	143 318	140 451	283 769
	GOUDIRY	54 667	55 034	109 701
	KOUPENTOUM	63 065	59 661	122 726
KAOLACK	KAOLACK	229 756	236 665	466 421
	NIORO	168 527	172 603	341 130
	GUINGUINEO	55 783	55 021	110 804
THIES	M'BOUR	325 017	316 051	641 068
	THIES	315 945	320 143	636 088
	TIVAOUANE	216 259	215 697	431 956
LOUGA	KEBEMER	123 542	124 353	247 895
	LINGUERE	117 164	115 277	232 441
	LOUGA	174 100	180 889	354 989
FATICK	FATICK	160 947	163 764	324 711
	FOUNDIOUGNE	131 879	136 419	268 298
	GOSSAS	46 284	45 359	91 643
KOLDA	KOLDA	118 195	115 758	233 953
	VELINGARA	135 635	132 475	268 110
	MEDINA YORO FOULAH	66 878	64 734	131 612
MATAM	MATAM	129 163	132 878	262 041
	KANEL	112 207	117 848	230 055
	RANEROU	24 900	24 036	48 936
KAFFRINE	KAFFRINE	97 858	102 404	200 262
	BIRKELANE	47 603	49 068	96 671
	KOUNGHEUL	79 371	77 184	156 555
	MALEM HODDAR	46 157	44 366	90 523
KEDOUGOU	KEDOUGOU	39 354	36 888	76 242
	SALEMATA	10 493	10 740	21 233
	SARAYA	31 382	23 277	54 659
SEDHIOU	SEDHIOU	74 119	71 457	145 576
	BOUNKILING	71 226	68 498	139 724
	GOUDOMP	75 136	74 441	149 577
TOTAL		6 428 189	6 445 412	12 873 601

Annexe 6 : Taille moyenne des ménages selon le type, la région, le département et le milieu de résidence en 2013 (...)

REGION	DEPARTEMENT	MILIEU DE RESIDENCE					
		Urbain			Rural		
		TYPE DE MENAGE		Groupe Total	TYPE DE MENAGE		Groupe Total
		Ordinaire	Collectif		Ordinaire	Collectif	
DAKAR	DAKAR	5,1	27,5	5,1	.	.	.
	PIKINE	7,1	24,4	7,1	.	.	.
	RUFISQUE	7,7	25,3	7,7	8,0	27,1	8,1
	GUEDIAWAYE	7,1	24,8	7,2	.	.	.
	Group Total	6,2	25,8	6,3	8,0	27,1	8,1
ZIGUINCHOR	BIGNONA	7,7	26,3	7,7	7,9	19,0	7,9
	OUSSOUYE	5,4	24,6	5,6	4,8	7,1	4,8
	ZIGUINCHOR	7,2	28,4	7,2	7,6	13,8	7,6
	Group Total	7,2	27,9	7,3	7,2	12,7	7,2
DIOURBEL	BAMBEY	8,7	25,6	8,9	11,5	14,0	11,5
	DIOURBEL	9,3	47,1	9,7	10,5	15,6	10,5
	M'BACKE	8,7	20,9	8,8	8,7	21,2	8,9
	Group Total	9,0	36,4	9,3	9,4	20,3	9,5
SAINT-LOUIS	DAGANA	7,8	21,2	7,9	7,9	15,5	7,9
	PODOR	8,9	18,0	9,0	8,3	17,1	8,4
	SAINT LOUIS	7,5	24,8	7,7	9,1	87,0	9,4
	Group Total	7,8	22,3	8,0	8,3	24,5	8,4
TAMBACOUNDA	BAKEL	8,1	22,0	8,2	13,2	28,7	13,3
	TAMBACOUNDA	7,2	24,9	7,2	9,6	13,6	9,6
	GOUDIRY	8,2	11,8	8,2	12,0	11,5	12,0
	KOUPENTOUM	8,1	13,3	8,2	9,3	27,8	9,4
	Group Total	7,5	22,7	7,6	10,6	18,3	10,6
KAOLACK	KAOLACK	8,0	28,8	8,2	10,6	24,1	10,7
	NIORO	9,1	24,5	9,2	11,6	19,1	11,7
	GUINGUINEO	9,2	9,1	9,2	10,4	14,9	10,4
	Group Total	8,2	27,5	8,4	11,1	19,8	11,2
THIES	M'BOUR	7,5	17,5	7,6	9,5	19,3	9,6
	THIES	8,4	30,3	8,5	10,8	25,8	10,8
	TIVAOUANE	9,0	25,1	9,1	10,7	17,6	10,7
	Group Total	8,1	23,2	8,2	10,3	20,4	10,3

Annexe 6 : Taille moyenne des ménages selon le type, la région, le département et le milieu de résidence en 2013 (suite)

REGION	DEPARTEMENT	MILIEU DE RESIDENCE					
		Urbain			Rural		
		TYPE DE MENAGE		Groupe Total	TYPE DE MENAGE		Groupe Total
		Ordinaire	Collectif		Ordinaire	Collectif	
LOUGA	KEBEMER	8,6	31,0	8,8	9,3	18,9	9,4
	LINGUERE	8,1	22,0	8,3	7,9	13,5	7,9
	LOUGA	8,5	29,6	8,6	9,5	41,2	9,7
	Group Total	8,4	27,2	8,6	8,9	21,9	9,0
FATICK	FATICK	7,8	71,4	8,1	9,5	17,1	9,5
	FOUNDIOUGNE	8,1	23,3	8,3	11,2	18,2	11,2
	GOSSAS	8,9	15,5	8,9	10,1	14,6	10,2
	Group Total	8,1	35,1	8,3	10,1	16,9	10,2
KOLDA	KOLDA	7,7	25,3	7,8	10,2	16,4	10,2
	VELINGARA	6,9	16,3	6,9	9,5	9,5	9,5
	MEDINA YORO FOULAH	9,3	4,3	9,3	11,3	16,0	11,4
	Group Total	7,4	22,5	7,5	10,1	14,3	10,2
MATAM	MATAM	8,5	16,7	8,8	9,9	16,0	10,0
	KANEL	12,6	15,8	12,7	11,8	17,2	11,9
	RANEROU	6,5	35,0	6,7	7,3	10,0	7,3
	Group Total	10,2	16,4	10,4	10,1	15,9	10,2
KAFFRINE	KAFFRINE	9,3	22,4	9,5	11,0	18,7	11,1
	BIRKELANE	8,9	28,3	9,0	10,2	18,8	10,3
	KOUNGHEUL	8,6	25,0	8,8	9,9	18,0	10,0
	MALEM HODDAR	10,6	14,9	10,7	10,5	26,1	10,8
	Group Total	9,2	21,6	9,4	10,4	19,7	10,6
KEDOUGOU	KEDOUGOU	6,7	18,1	6,7	7,7	13,9	7,7
	SALEMATA	6,9	29,3	7,1	6,4	2,7	6,4
	SARAYA	8,9	4,9	8,6	8,9	16,0	9,0
	Group Total	6,8	13,9	6,9	7,8	14,6	7,9
SEDHIOU	SEDHIOU	9,3	23,9	9,4	11,6	21,0	11,6
	BOUNKILING	10,7	30,6	10,9	10,4	24,9	10,6
	GOUDOMP	10,2	15,3	10,3	11,6	14,8	11,6
	Group Total	9,9	24,7	10,0	11,2	22,0	11,3

Annexe 7 : Pratique agricole dans les ménages selon la région et le département en 2013

REGION	DEPARTEMENT	Catégorie de ménages		Ensemble
		Non agricoles	Agricoles	
DAKAR	DAKAR	191 800	17 763	209 563
	PIKINE	129 714	24 657	154 371
	RUFISQUE	45 538	13 455	58 993
	GUEDIAWAYE	35 463	7 725	43 188
ZIGUINCHOR	BIGNONA	8 408	22 413	30 821
	OUSSOUYE	3 261	6 171	9 432
	ZIGUINCHOR	18 042	13 956	31 998
DIOURBEL	BAMBEY	3 743	21 785	25 528
	DIOURBEL	10 825	14 144	24 969
	M'BACKE	69 577	27 990	97 567
SAINT-LOUIS	DAGANA	10 367	18 762	29 129
	PODOR	6 524	35 075	41 599
	SAINT LOUIS	17 317	17 162	34 479
TAMBACOUNDA	BAKEL	3 712	7 669	11 381
	TAMBACOUNDA	12 346	20 481	32 827
	GOUDIRY	1 529	7 965	9 494
	KOUPENTOUM	1 911	11 368	13 279
KAOLACK	KAOLACK	26 493	24 101	50 594
	NIORO	4 512	24 928	29 440
	GUINGUINEO	1 739	9 102	10 841
THIES	M'BOUR	41 909	34 638	76 547
	THIES	36 092	31 323	67 415
	TIVAOUANE	11 433	30 626	42 059
LOUGA	KEBEMER	5 743	20 602	26 345
	LINGUERE	4 418	24 326	28 744
	LOUGA	10 693	27 103	37 796
FATICK	FATICK	5 408	29 546	34 954
	FOUNDIOUGNE	4 838	20 541	25 379
	GOSSAS	1 601	7 481	9 082
KOLDA	KOLDA	8 820	16 647	25 467
	VELINGARA	7 139	23 739	30 878
	MEDINA YORO FOULAH	821	10 711	11 532
MATAM	MATAM	5 363	21 068	26 431
	KANEL	2 850	15 790	18 640
	RANEROU	884	5 828	6 712

**Annexe 7 : Pratique agricole dans les ménages selon la région et le département en 2013
(suite)**

REGION	DEPARTEMENT	Catégorie de ménage		Ensemble
		Non agricole	Agricole	
KAFFRINE	KAFFRINE	3 670	14 800	18 470
	BIRKELANE	1 454	7 946	9 400
	KOUNGHEUL	2 004	13 607	15 611
	MALEM HODDAR	701	7 563	8 264
KEDOUGOU	KEDOUGOU	3 871	6 469	10 340
	SALEMATA	518	2 714	3 232
	SARAYA	1 299	3 481	4 780
SEDHIOU	SEDHIOU	2 914	10 216	13 130
	BOUNKILING	2 137	10 846	12 983
	GOUDOMP	1 853	11 257	13 110
TOTAL		771 254	755 540	1 526 794

Annexe 8 : Pratique de l'agriculture au sens large dans les ménages par région

REGION	Type de ménages		Ensemble	% de ménages agricoles
	Non agricole	Agricole		
DAKAR	402 587	63 600	466 187	13,6
ZIGUINCHOR	29 711	42 541	72 252	58,9
DIOURBEL	84 148	63 919	148 067	43,2
SAINT-LOUIS	34 215	71 001	105 216	67,5
TAMBACOUNDA	19 498	47 483	66 981	70,9
KAOLACK	32 757	58 131	90 888	64,0
THIES	89 486	96 602	186 088	51,9
LOUGA	20 854	72 031	92 885	77,5
FATICK	11 847	57 568	69 415	82,9
KOLDA	16 780	51 097	67 877	75,3
MATAM	9 098	42 686	51 784	82,4
KAFFRINE	7 891	43 917	51 808	84,8
KEDOUGOU	5 688	12 664	18 352	69,0
SEDHIOU	6 905	32 319	39 224	82,4
SENEGAL	771 465	755 559	1 527 024	49,5